



RAPSE

La Lettre

N° 137
6 avril
2017

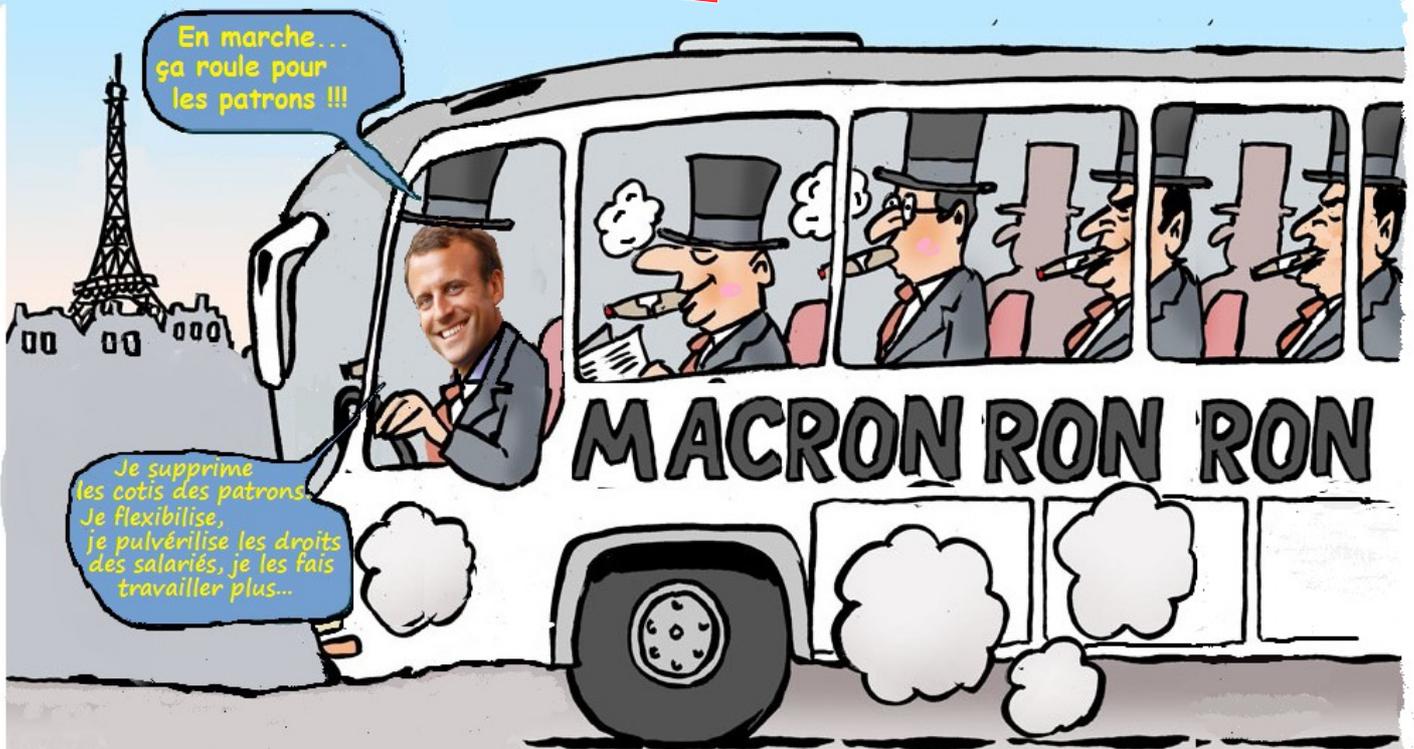
Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

Travail du dimanche

Privatisations

Loi travail

Licenciements



-120.000 fonctionnaires

Baisse de 60Mds€
Des dépenses publiques

CICE durable

+ de flexibilité

etc

Sommaire

- ✓ 1) Face au blitzkrieg des droites, union, action, plate-forme commune.....pages 2/3
- ✓ 2) Macron ses actes, son programme.....pages 4/5
- ✓ 3) Emploi et chômage des jeunes.....pages 6/8



Face au *blitzkrieg* des droites, Union – action – plate-forme commune

Frédéric Boccara

Chacune des trois droites (F. Fillon, M. Le Pen, E. Macron) programme un *blitzkrieg* pour recomposer notre pays en phase avec le nouvel ordre que cherche les gouvernements au service des grandes multinationales financières.

Face à cela, les enjeux d'une gauche de contenus sont aigus, fondamentaux, pour relever les défis objectifs que le capital financier prétend relever. Mais comment s'attaquer à ces enjeux si, à la présidentielle, la gauche est éliminée dès le premier tour ?

M. Valls battu, cela change la donne. Une plateforme politique est encore possible. On peut partir d'un certain nombre d'objectifs sociaux et écologiques qui sont communs :

- Le rejet de la loi El Khomri,
- un revenu pour chacun,
- une émancipation du travail,
- une nouvelle culture écologique pour une nouvelle production et une nouvelle consommation,
- le développement des services publics
- sortir de l'austérité jusqu'au niveau européen, l'antiracisme et le refus du rejet de l'Autre.

L'accord affirmerait que l'enjeu consiste en la conquête de nouveaux pouvoirs sur des moyens financiers au service de ces objectifs, qui doivent être eux-mêmes suffisamment ambitieux.

C'est le triptyque fondamental - objectifs sociaux et écologiques/moyens sur l'argent/pouvoirs nouveaux - qu'a toujours rencontré la gauche ; soit lors de ses échecs (le « Mur de l'argent » durant le cartel des gauches, les « 200 familles » de la Banque de France lors du Front populaire, la « dictature de la finance » depuis 1982-83) ; soit lorsqu'elle a réussi en les affrontant victorieusement (notamment à la Libération).

Ce type d'accord serait une base donnant sens à une unité pour la présidentielle, avec une pluralité de candidatures aux législatives et une conception de l'union pluraliste, reposant sur l'autonomie d'action créatrice de ses composantes et la primauté à l'intervention populaire.

Cette unité est possible dans un débat à gauche, avec des propositions précises. Le débat de la Bellevilloise du 28 février l'a montré. Intitulé *La finance est (toujours) notre ennemi*, il a rassemblé les 5 formations de gauche pour cette présidentielle (Verts, PS, France insoumise, Ensemble, PCF) ...

Parallèlement, un appel à l'unité a été signé en quelques jours par plus de 5 000 personnes. Intitulé *Rassemblement à gauche : urgence*, il est initié par des citoyens aux engagements différents (syndicalistes, intellectuels, artistes, responsables du PS, responsables du PCF, nationaux et fédéraux, élus...). Il propose 8 points précis avec des éléments de convergence et de débat : Emploi, travail, salaires ; Protection sociale ; Services publics ; Écologie ; Argent ; Europe ; Démocratie ; Égalité et Justice.

Rien n'est donc joué. Il est toujours possible de conjurer la catastrophe. Nous refusons la « politique du pire ». C'est la ligne constante des communistes français depuis 1934, qu'ils ont réaffirmée à 92 % pour cette présidentielle en continuant « d'agir jusqu'au bout pour parvenir à une candidature commune et empêcher la victoire de la droite et de l'extrême droite ». **Car s'unir, ce serait lancer une dynamique nouvelle, qui peut mener loin.**

Il est indispensable de porter des contenus précis dans les deux campagnes :



présidentielle et législatives. C'est le moyen de tenir la gauche debout, avec des idées communistes debout et renouvelées, un parti communiste debout en cette année 2017. C'est le moyen de contrer les idées de renonciation, de collaboration avec le grand capital financier ou de rejet de l'Autre. Et ceci, en prenant au sérieux les défis de nouveauté portés par les révolutions informationnelle, écologique, monétaire, démographique et militaire.

C'est le moyen d'unir le plus largement ceux qui souffrent jusqu'aux élections législatives, où peut se manifester une union d'un type nouveau à gauche pour appuyer des candidats présentés par le PCF dans une démarche ouverte, pour battre aussi bien l'extrême droite et la droite que la gauche de renonciation ou que le gauchisme.

Ce dernier tend à stériliser la radicalité, à l'enfermer et à conforter ainsi la division, donc la pôle position de Macron, en refusant au nom du « tout ou rien » tout type d'alliance à gauche.

Pourtant, la radicalité est plus nécessaire que jamais. Car ce qui est à l'ordre du jour, ce n'est pas de mettre des digues ou des barrières au capitalisme hyper-financiarisé actuel, **mais bien d'engager concrètement le dépassement du capitalisme et du néolibéralisme pour aller vers une civilisation de partages pour chacun.e, commune à toute l'humanité.** Bref, une radicalité en prise sur le réel, et non de simple posture.

Farfelu ? Loin de là. La social-démocratie est profondément en crise parce que l'ordre du jour est de dépasser le capitalisme.

Les gens le sentent bien. **C'est pourquoi il serait fou de parier sur une recomposition sociale-démocrate de la gauche, vers une sorte de parti socialiste d'avant 1914, même avec un courant communiste ou marxiste.**

La recomposition de la gauche se fera sur des idées, et avec une grande dose de communisme autogestionnaire, pour chacun.e. Elle demande un PCF épanoui, autonome, ressource dans les luttes du monde du travail et de la société. Un PCF moderne, qui n'a pas peur d'être lui-même. Ce ne sera pas facile, mais nous n'avons pas le choix.

En économie politique, dépasser le capitalisme, c'est relever le défi d'une nouvelle efficacité et se libérer, pour cela, de la domination du capital financier.

C'est ce que partagent beaucoup d'amis à l'étranger que nous avons pu rencontrer ces derniers mois dans leur pays ou en France : Chinois, Russes, Italiens, Brésiliens, équatoriens ou Cubains.

Cette approche peut permettre de construire des majorités autour d'idées, de propositions radicales et réalistes à la fois. La dernière en date s'est formée au Conseil économique social et environnemental autour de l'avis adopté pour « Le financement des PME/TPE au service de l'emploi et de l'efficacité », avis que j'ai présenté. **Seul le MEDEF l'a rejeté, avec son satellite CGPME, tandis que la CFDT s'abstenait et que tous les autres groupes l'ont appuyé par un vote positif, toutes les autres confédérations syndicales mais aussi les artisans ou les professions libérales.**

Alors portons l'unité et les contenus indissociables, avec un Parti communiste debout et des idées communistes dans la présidentielle et les législatives, pour ouvrir une nouvelle voie, desserrer l'étau, et surtout être utiles à tous et à notre monde.

Nous vivons des « temps déraisonnables » où l'on prend « les loups pour des chiens », mais « quand les blés sont sous la grêle / fou qui fait le délicat / fou qui songe à ses querelles au coeur du commun combat ».



1) MACRON : marqué par ses actes dans le gouvernement Hollande !

Loi Macron :

Loi dite pour « la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ».

Adoptée grâce au 49.3

- Assouplissement du travail du dimanche et de nuit.
- Moins de contrôle, plus d'arbitraire dans les licenciements économiques.
- Privatisation du transport des voyageurs (autocars)
- Privatisations organisées : aéroports de Nice et de Lyon, armement (Giat Industrie), autoroutes...
- 10 milliards d'allègement des « coûts du travail » avec le pacte de responsabilité sans contreparties d'embauches.

Macron a participé activement à la loi El Khomri, notamment sur la facilitation des licenciements économiques et sur le plafonnement des indemnités prud'homales.

Macron démissionne le 30 août 2016 du gouvernement Valls/Hollande parce que celui-ci ne va pas assez loin dans les dérèglementations ! Outre sa participation active à l'écriture de la loi « travail », il laisse, après deux ans au ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la loi Macron « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » et 500.000 chômeurs de catégorie A de plus.

2) Macron : son programme : Un jeune qui fait du vieux !

Social

■ Plus de flexibilité pour adapter notre droit du travail aux mutations en cours .

■ Les chômeurs ne pourraient plus refuser qu'une seule offre d'emploi pertinente.

■ La gestion de l'UNEDIC serait transférée à l'Etat et les cotisations des salariés seraient remplacées par la CSG. **Pour les patrons il n'y aurait plus de cotisations liées au travail.**

■ Il veut mettre fin au paritarisme et élimine les syndicats dont il conteste le rôle concernant l'intérêt général.

■ Suppression de 120.000 fonctionnaires mais avec création de « 10.000 fonctionnaires de police et de gendarmerie sur les trois premières années du quinquennat » et de 12 000 postes dans l'éducation. Ne précise pas où seront supprimés les fonctionnaires (hôpitaux ? Police ? Justice ?...)

■ Il prévoit de diminuer l'écart entre le salaire brut et le salaire net en supprimant les cotisations maladie et les cotisations chômage payées par les salariés et les indépendants. Cette mesure sera financée par une augmentation de 1,7 point de la CSG.

■ Il prévoit de baisser les cotisations patronales de 6 points, financée en partie par une hausse de la CSG.

■ Retraites : il veut moduler l'âge de départ à la retraite en fonction des métiers, en la faisant passer de 60 ans minimum à 67 ans maximum.

■ Il veut supprimer le régime de retraite des fonctionnaires et l'aligner sur le régime du secteur privé. Il s'agit d'en finir avec la référence au salaire des six derniers mois au profit de la référence au 25 meilleures années conduisant à une baisse de retraite de 15 à 20 %. **Une fois de plus, l'alignement va se faire par le bas.**



■ Pour tous, privé et public, il ambitionne de remplacer la retraite actuelle par une retraite à point financée par l'impôt. Les salariés seront encore plus pénalisés par les périodes de chômage, les temps partiels imposés qui touchent à 85% les femmes.

■ Il prétend renforcer le pouvoir d'achat des français en exemptant d'impôts locaux 85 % des foyers, mais les communes auxquelles il demande de faire encore 10 milliards d'économies seront compensées par l'État, **c'est à dire par nos impôts sur le revenu !**

■ Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) qui devait être limité dans le temps, qui s'est révélé très inefficace pour l'emploi et qui a essentiellement gonflé les dividendes pour les actionnaires, serait transformé en « allègement de charges durable », et étendu aux « petites entreprises, indépendantes et entreprises de l'économie sociale et solidaires ».

■ Il annonce maintenir la durée légale du travail à 35 heures mais les accords de branches ou d'entreprises permettront de proposer par exemple aux jeunes de travailler beaucoup plus de 35 heures par semaine, tandis que les séniors feraient 30 à 32 heures (s'ils ne sont pas morts!)

■ Les exonérations de cotisations sociales employeurs sur les heures supplémentaires chères à Nicolas Sarkozy, seront rétablies pour un coût de 3 milliards

Ses rapports avec la finance

■ Pas d'avantage que chez F. Fillion, on ne trouve dans les propositions d'E. Macron la moindre interpellation des banques sur la façon dont elles ont

abandonné leurs responsabilités en matière de financement de l'économie.

■ E. Macron est favorable à un financement par les marchés financiers pour « réduire la part du financement de l'économie qui passe par ces intermédiaires que sont les banques et les assurances » ! C'est la porte ouverte à une dépendance accrue aux marchés financiers.

■ Il s'agirait donc de passer par la bourse et d'« orienter l'épargne française » (notamment celle qui est collectée sur les contrats d'assurance-vie) « vers le financement en fonds propres », (beaucoup plus exigeant en termes de rentabilité) et de développer l'actionariat salarié, mais aussi, très explicitement, de « développer des fonds de pension à la française » !

■ Il veut enlever les actions et les parts d'entreprises de l'assiette de l'ISF « pour transformer celle-ci en un impôt sur la rente immobilière ».

Europe

■ Emmanuel Macron propose en premier lieu la création d'un « gouvernement économique européen

fort » et la création d'« une capacité d'emprunt propre de la zone euro ». Ces préconisations se revendiquent explicitement d'un fédéralisme européen accru, venant réduire les prérogatives des États membres.

■ Pour Emmanuel Macron, « la clef vis-à-vis des marchés comme de nos partenaires est de pouvoir démontrer une baisse de nos dépenses courantes et une croissance dynamique ».

■ Ses propositions (respect des 3 % de déficit, 60 milliards de baisse des dépenses publiques, dont 10 milliards sur les collectivités locales et 15 milliards sur l'assurance maladie) visent ainsi à « faire nos preuves » en six mois budgétaires pour réaliser un « choc de compétitivité ».

Contre toute l'expérience des 30 dernières années, Macron appuie ses propositions sur l'idée que le retour à l'emploi pourrait être obtenu par la flexibilisation du marché du travail. C'est cette politique là qui a servi de terreau aux idées nauséabondes de Le Pen.

Ceux qui prétendent voter utile contre Le Pen en votant Macron préparent le lit de l'extrême droite !



Emploi et chômage des 15-29 ans en 2015

Un jeune sur dix au chômage

Selon la Dares (Dares résultats mars 2017), en 2015, 53,3 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont sur le marché du travail en France : 43,2 % occupent un emploi et 10,1 % sont au chômage, **soit un taux de chômage de 18,9 %**. **14,7 % des jeunes ne sont ni en emploi, ni en formation** (part de « NEET »).

Après s'être nettement dégradés suite à la crise de 2008, ces indicateurs ont peu varié de début 2013 à fin 2015. La part et le taux de chômage des jeunes ont baissé d'environ un demi-point, mais la part des jeunes sans emploi ni formation s'est accrue d'autant. Sur la même période, le taux d'emploi des 15-29 ans s'est stabilisé.

13,5 % des jeunes en cours d'études initiales travaillent.

Parmi ceux qui ont terminé leurs études initiales, les deux tiers sont en emploi en 2015. La situation des jeunes sur le marché du travail est très différente selon l'âge. Les parts de NEET et de chômage sont nettement plus faibles pour les 15-24 ans que pour les 25-29 ans mais, à l'inverse, concernant les taux d'emploi, de chômage et la part des contrats temporaires, la situation est plus favorable pour les 25-29 ans que pour les 15-24 ans.

Ainsi, moins d'un salarié de 25 à 29 ans sur quatre est en contrat temporaire, contre plus d'un sur deux entre 15 et 24 ans.

14,7 % des jeunes de 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en formation en 2015. L'indicateur européen de part de « NEET » mesure la part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, que celle-ci soit formelle ou non formelle.

La part de NEET est nettement plus faible pour les 15-19 ans (6 %), très majoritairement en formation initiale, que pour les 20-24 ans (18 %) et les 25-29 ans (20 %).

Alors que pour les moins de 25 ans, la part de NEET est un peu inférieure pour les femmes que pour les hommes, elle est nettement plus élevée pour les femmes entre 25 et 29 ans (24 % contre 16 %). En effet, les femmes sont plus souvent inactives que les hommes après la fin de leurs études, à des âges où la présence de jeunes enfants est fréquente.

De 2003 à 2015, le taux de sous-emploi des jeunes est passé de 7 % à 10 %.

Parmi les personnes occupant un emploi, certaines sont en situation de sous-emploi. Il s'agit de personnes qui travaillent à temps partiel mais qui souhaiteraient travailler davantage (temps partiel « subi ») ou plus marginalement de personnes qui sont en situation de chômage technique ou partiel. Lorsqu'ils travaillent, les jeunes sont plus souvent en situation de sous-emploi que les plus âgés.

En 2015, les jeunes femmes de 15 à 29 ans en emploi travaillent moins souvent à temps partiel que l'ensemble des femmes (28,3 % des emplois contre 30,4 %). Mais elles sont alors nettement plus souvent à temps partiel subi (13,8 % contre 9,7 %). Pour les hommes, les actifs occupés de 15-29 ans travaillent plus souvent à temps partiel que l'ensemble des hommes en emploi (11,0 % des emplois contre 8,1 %) et

Principaux indicateurs de la situation sur le marché du travail en 2015

	15/29 ans	Dont 15/19	Dont 20/24	Dont 25/29	15/64 ans
Population totale	11 347	3 862	3 619	3 866	40 927
Taux d'activité	53,3	13,4	62,3	84,7	71,3
Taux d'emploi	43,2	9	48,1	72,8	63,8
Part de chômage	10,1	4,4	14,2	11,9	7,4
Taux de chômage	18,9	33	22,7	14,1	10,4
Part du halo autour du chômage	4,6	3	5,7	5,2	3,7
Part du NEET	14,7	6,2	18,1	20	

Activité, emploi, chômage au sens du Bit ; Halo autour du chômage = inactifs souhaitant travailler ; NEET = jeunes ni en emploi, ni en formation formelle ou non formelle ; âge atteint à la date de l'enquête.

Lecture : en moyenne en 2015, 53,3 % des 15/29 ans sont actifs, en emploi ou au chômage (taux d'activité), 4,6 % sont inactifs mais souhaitent travailler et 14,7 % sont ni en emploi ; ni en formation. 10,1 % des jeunes sont au chômage et le taux de chômage est de 18,9 % (rapport entre le % de chômeurs et le taux d'activité).



plus souvent à temps partiel subi (6,0 % contre 3,4 %). Plus d'un jeune salarié sur deux en contrat temporaire entre 15 et 24 ans, mais moins d'un sur quatre entre 25 et 29 ans.

Les jeunes sont beaucoup plus souvent en contrat temporaire que l'ensemble des salariés. En 2015, 37,3 % des salariés de 15-29 ans ont un contrat temporaire (5 % en intérim, 8 % en apprentissage et 24 % d'autres CDD du privé et de contractuels en CDD de la fonction publique), contre 14,6 % pour l'ensemble des salariés.

Le nombre de jeunes de 15-29 ans en emploi aidé a augmenté du fait d'une reprise de l'alternance et des entrées en emplois d'avenir.

Fin 2015, 1 108 000 jeunes de 15-29 ans occupent un emploi aidé soit 45 000 de plus qu'un an auparavant. Cette progression concerne à la fois les contrats aidés, les contrats en alternance et les autres types d'emploi aidé.

22,6 % des emplois occupés par les jeunes de 15-29 ans sont assortis d'une aide de l'État en 2015, contre 21,6 % fin 2014 et 20,3 % fin 2013.

Le projet de loi pour la sécurisation de l'emploi et de la formation comporte un certain nombre de dispositions pour les jeunes qu'il est bon de rappeler ici.

Les jeunes, plus encore que l'ensemble de la population, subissent de plein fouet les effets de la crise systémique. Ils sont les premières victimes du chômage de masse avec des taux qui dépassent 50 % dans certaines villes ou quartiers. L'emploi précaire sous toutes ses formes est pour eux devenu la règle. Il leur faut, le plus souvent, attendre l'âge de 27 ou 28 ans, quand ce n'est pas plus tard, pour prétendre à un emploi stable.

L'ensemble de ce projet (projet de loi SEF) les concerne. Mais des mesures particulières aux jeunes sont cependant indispensables pour les faire entrer le plus rapidement possible dans le droit commun.

1°) À commencer par une mesure d'exception : l'obligation d'embauche. Les entreprises seraient tenues de réserver 10 % de

leurs nouvelles embauches aux jeunes de moins de 25 ans.

2°) Les jeunes qui s'engagent dans un parcours choisi d'insertion dans l'activité en signant une convention de sécurisation de l'emploi ou de la formation avec le service public de l'emploi auraient droit à une allocation égale au Smic lorsqu'ils suivent une formation choisie et à une allocation d'autonomie lorsqu'ils sont sans emploi même s'ils n'ont jamais travaillé.

3°) La convention définit un CDI comportant le droit à une formation choisie associée à l'emploi, dont la durée tient compte du niveau de formation initiale du jeune. Le salaire du jeune employé, lorsqu'il est en formation est maintenu.

4°) Les étudiants ont également droit à une allocation

d'autonomie-formation sans autre condition que la poursuite assidue de leurs études.

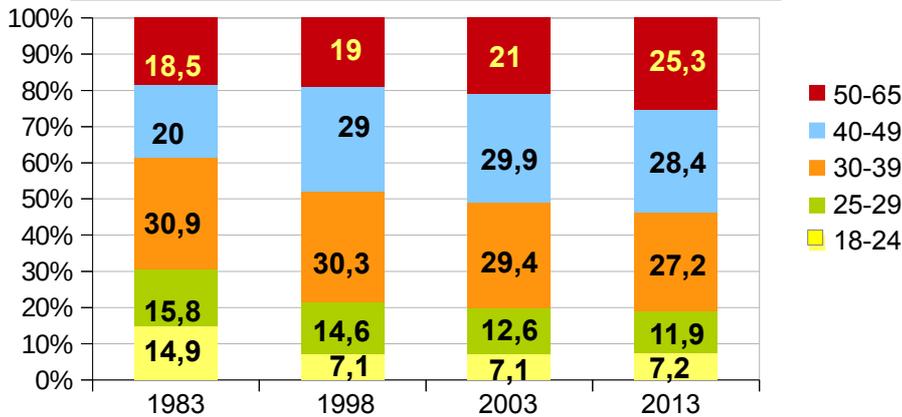
5°) Les stages en entreprise donnent actuellement lieu à de nombreux abus et offrent souvent, sous couvert de découverte de l'entreprise ou de formation, une main-d'oeuvre gratuite aux entreprises. Ils s'agit de mieux encadrer le recours à ces stages pour combattre les abus en limitant le nombre de stagiaires par entreprise et la durée des stages en fonction de la durée des cursus.

D'autre part, un certain nombre de droits contenus dans le Code du travail seraient applicables aux stages qui ouvriraient aussi des droits pour la retraite.

Enfin la rémunération des stagiaires serait au moins égale à la moitié du salaire dû pour la qualification considérée.



Evolution de l'âge des salariés entre 1983 et 2013



Lecture : En 1983, 30,9 % des salariés avaient entre 30 et 39 ans contre 27,2 % en 2013

Champs : ensemble de salariés de 18 à 65 ans ; France métropolitaine.

Sources : enquêtes Insee Contacts entre les personnes 1882-1883, enquêtes PCV 1996-2005, SRCV 2013.

Le taux de chômage est élevé chez les jeunes. Pourtant, ceux qui étudient devraient le faire sans avoir à travailler pour survivre, tandis que ceux qui ont terminé leurs études devraient trouver un emploi qualifié. Pourtant les premiers galèrent à combiner études et travail quand ils en trouvent, tandis que les seconds galèrent à trouver un premier emploi stable (CDI) et subissent des CDD pas toujours en adéquation avec leur formation. Les entreprises n'embauchent pas. La moyenne d'âge des salariés est en constante augmentation.

En même temps, alors que l'âge de la retraite recule, que nombre de candidats de droite et extrême droite s'engagent à la reculer encore plus, le chômage des plus de 50 ans est en augmentation importante.

	Fev 2007	Fev 2012	Fev 2017
Total chômeurs catégories A, B, C	2066,1	4278,6 (+107%)	5515,2 (+28,9%)
Chômeurs > 50 ans	309,1	878,1 (+184 %)	1352,9 (+54 %)
% Chômeurs > 50 ans	14,96 %	20,52 %	24,53 %

Source Dares : demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi

Age au 31decembre	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Femmes	Hommes	Femmes	hommes
< 18 ans	11,8	10,9	20,6	19,1
18/29 ans	13,9	11,6	21,2	18,3
30/49 ans	8,2	6,8	14,2	11,6
50/59 ans	8	7,2	12,8	11,8
60/74 ans	3	3,9	7	7,7
75 ans et +	4	2,4	10	7
Ensemble	8,4	7,7	14,7	13,4
pers pauvres (en milliers)	2698	2334	4714	4046

Sources CCMSA;Cnav;DGFIP;Insee, enquête ERFS.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Ce tableau montre que les 18/29 ans sont les plus pauvres de la population française, suivis de près par les moins de 18 ans. Ce tableau ne prend pas en compte les ménages étudiants.